Loi organique de 1983

qu'il avoue être en quelque sorte le garçon de courses d'un autre ministre? Un ministre qui répondrait: «Oui, monsieur le ministre» à son supérieur? Un ministre peut-il avoir pour supérieur un autre ministre? Dans quelle galère sommes-nous embarqués?

Cette motion ne vise qu'à nous illusionner davantage; nous croirions avoir un ministre responsable d'un portefeuille quelconque, alors qu'il n'aurait pour fonction que de porter la serviette du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Si telles sont les intentions du gouvernement, pourquoi ne nomme-t-il pas une troupe de secrétaires parlementaires qui assisteraient le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou, tout au plus, pourquoi ne lui adjoint-il pas un ministre d'État? Quelle absurdité de créer un nouveau poste de ministre d'État sans attributions propres, simplement pour qualifier son titulaire de ministre. Voilà ce que propose le gouvernement à l'article 4 du projet de loi.

L'amendement de mon collègue a donc infiniment de bon sens. Nous ne pouvons pas indéfiniment essayer de prétendre que les gens sont autre chose que ce qu'il sont. Le gouvernement prétend qu'il a un ministre chargé du commerce international. Il n'en a pas. Il a un ministre qui relève du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il n'a pas de ministre du commerce international, mais quelqu'un qui porte la valise quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voyage. Ce peut être quelqu'un que le ministre peut envoyer en mission pour le représenter, mais ce n'est pas en réalité un ministre, parce qu'il n'a pas de fonctions ministérielles propres.

Pour ma part, je trouve mal inspirée cette mesure sur l'organisation. Il nous faut des délégués commerciaux qui répondent à un ministre du commerce. Les questions commerciales devraient être suivies séparément et distinctement des questions de diplomatie, de paix et de guerre. Les échanges sont une des principales activités qui sont à notre portée. Il faudrait mettre sur pied un ministère du Commerce international dont un ministre serait responsable. Nous n'avons que faire d'un compagnon de voyage au ministre des Affaires extérieures, de quelqu'un qui n'est pas directement responsable. Nous avons besoin de quelqu'un qui veille à ce que nos échanges soient conduits selon les intérêts du Canada.

• (1700)

Notre système actuel n'aboutit à rien. Nous avons un ministre, mais pas de ministère. Le ministre en question doit aider l'autre ministre à assumer ses responsabilités relatives au commerce international. A quoi cela rime-t-il? Avant d'entreprendre une réorganisation du gouvernement, il faudrait revoir tout

le projet de loi. Si le responsable du Commerce international doit être un ministre, ce dernier devrait être à la tête d'un ministère du Commerce international, et il devrait être le ministre du Commerce international.

Ce n'est pas ce qui se passe présentement. Celui qu'on appelle le ministre n'est pas un ministre, mais plutôt un valet. Celui qui porte les valises. Il ne peut prendre de décision, il n'a pas de ministère à diriger et ne peut engager la responsabilité du ministre. Il n'est que son assistant. Ou mieux un adjoint ou un chef de cabinet.

Donc, n'appelons pas un ministre quelqu'un qui n'en est pas. Appelons-le ministre d'État. Les ministres d'État ont des rôles définis à jouer. Ce serait peut-être une bonne occasion d'organiser le cabinet. Il ne faut pas se leurrer en appelant ministre quelqu'un qui ne l'est pas.

Comme le dit le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley), tout ceci s'explique parce que le gouvernement est en mesure de nommer un autre secrétaire parlementaire. Pourquoi un secrétaire parlementaire pour un ministre d'État? Si on a besoin de personnel, on peut sûrement en trouver. Peut-être faudrait-il accroître la participation des ministériels. Le Parlement devrait être davantage mis à contribution, mais il ne devrait pas être nécessaire de nommer un secrétaire parlementaire pour aider un ministre qui n'a d'autre tâche que de porter les bagages du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le problème est que les actuels ministres d'État aux Affaires extérieures et au Commerce international se sentent un peu vexés d'être appelés ministres d'État. Ils veulent être des ministres à part entière. Tant pis. Faut-il modifier une loi pour régler les problèmes personnels de deux ministres qui devraient être ministres d'État, à cause simplement des caprices d'un organigramme?

L'objet du débat d'aujourd'hui ne devrait pas tourner autour des personnalités de deux ministres de la Couronne. Ce sont des ministres d'État. Si on les oblige à suivre les directives que leur donne le ministre des Affaires extérieures, cela relève de l'organisation du cabinet. En ce sens, ils sont ministres d'État. Ne les appelons pas ministres, car ils ne le sont pas. Ce sont des larbins ou des serviteurs mais pas des ministres.

Il faudrait que l'organigramme du gouvernement précise ce que signifie «ministre» et ce que signifie la désignation «ministre d'État». Selon la coutume, le ministre d'État est un ministre qui en assiste un autre, en somme un sous-ministre ou un ministre adjoint. Nous avons un ministre d'État aux Finances chargé d'aider le ministre des Finances. C'est bien. C'est peutêtre ainsi qu'il faudrait organiser le ministère.